(40) Mont-de-Marsan
–
Base Aérienne 118
–
Construction d'un bâtiment pour la 2ème compagnie opérationnelle du génie de l'air

MARCHE 04
-
REHABILITATION DES BATEX

# ST07 – CLOISONNEMENTS PLAFONDS SUSPENDUS



SOMMAIRE


1 OBJET DU MARCHE ..... 3
1.1 Objet du marché ..... 3
2 LIMITES DE PRESTATIONS ..... 4
2.1 Avec les autres sections techniquess et les prestataires hors opération : ..... 4
2.2 Avec les autres sections techniques du présent sections techniques n°3 : ..... 4
3 DOCUMENTS JOINTS AU MARCHE ..... 5
4 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES PLAFONDS SUSPENDUS ..... 5
4.1 Caractéristiques des plafonds suspendus ..... 5
4.1.1 Plafonds suspendus de type PS1 ..... 5
4.1.2 Plafonds suspendus de type PS2 ..... 6
4.2 Fourniture de plaques de plafonds supplémentaires ..... 6
4.3 Liaisons ..... 6
4.3.1 Liaisons avec les cloisons ..... 6
4.3.2 Liaisons avec les appareils de conditionnement d'air, gaines et canalisations ..... 6
4.3.3 Liaisons avec les appareils d'éclairage ..... 6
4.3.4 Fixation des suspentes ..... 6
4.4 Mise en œuvre et contrôle des plafonds suspendus ..... 7
4.4.1 Passage au droit des joints de dilatation ..... 7
4.4.2 Tolérance d'exécution ..... 7
5 RATTRAPAGES DES NIVEAUX ET HABILLAGES ..... 7
6 CLOISONS ..... 7
6.1 Finition des cloisons ..... 8
6.2 Cloisons hydrofuges de type CH1 ..... 8
6.3 Cloisons Coupe-Feu 1 Heure de type CL1 ..... 8
6.4 Cloisons de type CL2 ..... 9
7 CONTRE-CLOISONS, ENCOFFREMENTS ET GAINES TECHNIQUES ..... 9
7.1 Contre-cloison de type CD1 ..... 10
7.2 Encoffrements des canalisations apparentes ..... 10
7.3 Encoffrements des poutres ..... 10
7.4 Encoffrements des poteaux ..... 10
7.5 Mise en œuvre et contrôle ..... 10
7.5.1 Liaisons ..... 11
7.5.2 Tolérances d'exécution ..... 11

# 1 OBJET DU MARCHE

## 1.1 Objet du marché

La présente section technique a pour objet de définir l'ensemble des prescriptions techniques relatives aux études d'exécution, à la fourniture, à la fabrication lorsque nécessaire, au transport, au stockage, à la manutention, à la mise en œuvre, aux contrôles, aux essais, aux réglages, au nettoyage et à la réception des ouvrages relevant du descriptif de la présente section technique.

Les prestations s'inscrivent dans le cadre de l'opération de réhabilitation des bâtiments BATEX n°0693, 0694, 0695, 0696 et 0697 situés sur la Base Aérienne 118 de Mont-de-Marsan, au profit de la 2ème Compagnie Opérationnelle du Génie de l'Air (2ème COGA).

Le titulaire est réputé avoir pris parfaite connaissance de l'ensemble des pièces du marché. Il devra réaliser tous les ouvrages nécessaires à la parfaite exécution de sa prestation, y compris ceux qui, bien que non explicitement décrits dans la présente section technique, s'avéreraient indispensables à l'obtention d'un ouvrage complet, conforme aux règles de l'art, aux exigences réglementaires, aux normes en vigueur, aux Documents Techniques Unifiés (DTU), aux Avis Techniques, aux Documents Techniques d'Application (DTA), ainsi qu'aux prescriptions des fabricants.

Les travaux comprennent toutes les prestations, fournitures, sujétions, adaptations, protections, raccordements, réglages, essais, contrôles, moyens d'exécution et prestations accessoires nécessaires à la livraison d'ouvrages entièrement achevés, en parfait état de fonctionnement, compatibles avec les ouvrages des autres corps d'état et aptes à remplir durablement leur destination.

Le titulaire devra assurer la coordination technique avec les autres intervenants de l'opération afin de garantir la parfaite compatibilité des interfaces entre corps d'état et prévenir tout désordre susceptible de compromettre la qualité, la sécurité, la pérennité ou les performances des ouvrages.

Aucune omission, imprécision ou contradiction éventuelle dans les pièces du marché ne pourra justifier une demande de rémunération complémentaire dès lors que les prestations concernées sont nécessaires à la réalisation d'un ouvrage complet, conforme à sa destination et aux exigences du marché.

La présente section technique ST07 concerne les travaux de plafonds suspendus et de cloisonnement associés nécessaires à la réhabilitation des bâtiments BATEX. Les travaux de cloisonnements, plafonds suspendus et plancher technique comprendront les prestations suivantes :

- Le respect des contraintes de déroulement des travaux prévues dans les DG ;
- Le respect des dispositions prévues aux DG ;
- La fourniture des documents demandés dans les DG ;
- Les études nécessaires à l'établissement et au dimensionnement des ouvrages selon la règlementation en vigueur ;
- Les études de synthèse en coordination avec les titulaires des autres sections techniquess ;
- La réalisation de tous les documents liés aux études ;
- L'implantation des ouvrages ;
- Les prestations demandées dans la présente section, et celles qui permettront le respect des règles de l'art avec une finition soignée ;
- La fourniture et la pose d'un complexe de cloisons en plaque de plâtre, y compris les accessoires de pose et de fixation, tels que les rails, montants, raidisseurs, pièces d'abouts, visserie et ossatures complémentaires pour assurer la solidité des ouvrages ;
- La fourniture et l'exécution des cloisons en plaques de plâtre hydrofuges pour les sanitaires ;
- La mise à la terre des masses métalliques sur attentes laissées par la ST04 Electricité ;
- La protection des ouvrages exécutés jusqu'à leur réception ;

- En raison de l'encombrement des plenums, la présente section sera responsable de la réalisation et de la synthèse des plans de calepinages particuliers pour l'incorporation de grilles, appareils techniques dans les plafonds suspendus, renforts chevêtres et découpes, adaptation des suspentes pour passage de tuyauteries, (liste non exhaustive) ;

- La fourniture et la pose des plafonds suspendus en dalles minérales, les dispositifs de fixation à la structure porteuse, profilés de rive, entretoises, profilés porteurs, y compris toutes sujétions de pose ;

- Toutes sujétions de raccords, de liaisons aux parois, de finition en rive par profil spécial laqué dans le ton des matériaux employés ;

- La découpe au droit et au pourtour des nervures, poutres, conduits et gaines, du rail de la cloison amovible acoustique;

- Le traitement des appuis sur dalle conformément aux prescriptions du fabricant, avec notamment toutes dispositions particulières pour la pose en pièces humides ;

- Toutes sujétions de finition, traitement des joints, arêtes vives, des raccords entre les murs, plafonds, huisseries, suivant prescriptions du fabricant ;

- Les prestations de nettoyage du chantier et d'évacuation régulière des déchets, conformément aux DG ;

- La fourniture du DOE (dossier des ouvrages exécutés).
- Fourniture des plans d'exécutions avec réservations nécessaires, plans de calepinage des plafonds suspendus ;
- Fourniture et mise en œuvre de sous-couches acoustiques ;
- Fourniture et mise en œuvre des étanchéités des douches (murs et sols) ;
- …

*Cette liste est non exhaustive.*

# 2 LIMITES DE PRESTATIONS

## 2.1 Avec les autres sections techniquess et les prestataires hors opération :

Elles sont détaillées dans les dispositions générales.

## 2.2 Avec les autres sections techniques du présent sections techniques n°3 :

A la charge de la section technique n°1 « Gros-œuvre » :
- La réalisation des murs et planchers en béton armé.

A la charge de la section technique n°3 « Menuiseries bois, signalétique et mobilier » :
- La fourniture et la pose des trappes, des portes, des huisseries et l'amenée à pied d'œuvre, en coordination avec la présente section, pour les réservations, chevêtres et renforts ;
- La fourniture et la pose des baguettes d'angles et ouvrages de protection des cloisons ;
- La fourniture et la pose des revêtements muraux acoustiques.

A la charge de la section technique n°5 « Peintures, revêtements de sols et murs » :
- La fourniture et la mise en œuvre des étanchéités sous faïences des douches ;
- La fourniture et la pose des faïences ;
- La mise en peinture des cloisons ;
- La mise en œuvre d'une peinture de sol anti-poussières dans les plénums de planchers techniques.

Nota : les limites de prestations entre les sections techniquess et marchés sont détaillées dans les dispositions générales

# 3 DOCUMENTS JOINTS AU MARCHE

Les documents joints au marché sont listés dans les dispositions générales

# 4 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES PLAFONDS SUSPENDUS

## 4.1 Caractéristiques des plafonds suspendus

### 4.1.1 Plafonds suspendus de type PS1

Plafonds démontables avec panneaux à bords droits sur ossature semi-apparente (T24).
Les plafonds seront mis en œuvre à une hauteur de 2.50m par rapport au sol fini.

Les éléments de plafond seront constitués de plaques en fibres minérales et auront les caractéristiques suivantes :

- Dimensions : module de 600 * 600 mm ;
- Epaisseur minimale : 15 mm ;
- Densité minimale : 4,7 kg/m² ;
- Réaction au feu : M0 (A2-s1, d0) ;
- Résistance à l'humidité : 95 % ;
- Réflexion de la lumière : 88% ;
- Aspect de la face visible : surface blanche et lisse (petite perforation) ;
- Classe d'absorption minimale : classe C ;
- Acoustique : Coefficient d'absorption Sabine minimal αw = 0,65 (H), NRC =070 :

| Fréquence en hertz | Coefficient d'absorption alpha |
|---|---|
| 125 | 0.35 |
| 250 | 0.40 |
| 500 | 0.65 |
| 1000 | 0.80 |
| 2000 | 0.95 |
| 4000 | 0.85 |

- Atténuation latérale de bruit Dncw (dB) : 36 ;
- Dalles lavables à l'aide d'une éponge essorée imprégnée d'un savon ou d'un détergent ;
- Dalles réalisées en matériau partiellement recyclé ;
- Conductivité thermique (W/mK) : 0,052.

Les panneaux reposeront sur une ossature métallique de type T24 semi-apparent. La mise en œuvre sera réalisée conformément aux prescriptions de la norme NF P 68-203. Les raccordements avec les surfaces verticales comprendront des cornières de rive laquées soutenant les éléments de plafond et formant bordure d'habillage.

Localisation : voir repérages des plans.

### 4.1.2 Plafonds suspendus de type PS2

Plafonds démontables à bords droits sur ossature semi-apparente (T24).
Les plafonds seront mis en œuvre à une hauteur de 2.50m par rapport au sol fini.

Les éléments de plafond seront constitués de plaques hydro en matériau minéral et auront les caractéristiques suivantes :

- Module : 600 * 600 mm ;
- Epaisseur minimale : 15 mm ;
- Densité minimale : 7 kg/m² ;
- Réaction au feu : M0 ;
- Résistance à l'humidité : 100% d'humidité relative ;
- Réflexion de la lumière : >80% ;
- Aspect de la face visible : décor lavable finement fissuré ;
- Acoustique : absorption du bruit alpha w 0,55(MH) ;
- Atténuation latérale du bruit Dncw (dB) : 39 ;
- Dalles lavables et brossables ;
- Conductivité thermique (W/mK) : 0,052-0,057.

Les panneaux reposeront sur une ossature métallique semi-apparente en acier galvanisé constituée de profilés T et dont la semelle d'une largeur de 24 mm sera de couleur blanche (laquée).

La mise en œuvre sera réalisée conformément aux prescriptions de la norme NF P 68-203. Les raccordements avec les surfaces verticales comprendront des cornières de rive laquées soutenant les éléments de plafond et formant bordure d'habillage.

**Localisation :** voir repérages des plans.

## 4.2 Fourniture de plaques de plafonds supplémentaires

Il sera fourni par la présente section 20 plaques de plafond suspendu supplémentaires de type PS1, de 20 plaques de plafond suspendu supplémentaires de type PS2 et de 10 plaques de plafond suspendu supplémentaires de type PS3 pour le remplacement des plaques lors de la maintenance.

## 4.3 Liaisons

### 4.3.1 Liaisons avec les cloisons

Les cloisons ne porteront aucune charge rapportée par les plafonds. Les profils de rives seront supportés par des suspentes fixées aux planchers ou aux ouvrages de charpente le cas échéant.

### 4.3.2 Liaisons avec les appareils de conditionnement d'air, gaines et canalisations

Les appareils de conditionnement d'air et les canalisations pour fluides ne seront pas solidarisés et seront fixés indépendamment par les sections techniquess section techniques concernées.

### 4.3.3 Liaisons avec les appareils d'éclairage

Les appareils d'éclairage incorporés aux plafonds ne font pas partie des plafonds suspendus, et seront fixés indépendamment par la section technique concernée.

### 4.3.4 Fixation des suspentes

Les percements devront être opérés avec précaution et exécutés sans occasionner de fissurations. Il est recommandé d'utiliser un outil rotatif sans percussion.

Nota : il n'est pas possible d'effectuer des fixations par pistoscellement dans certains supports tels que planchers précontraint, dalles alvéolaires.

### 4.4 Mise en œuvre et contrôle des plafonds suspendus

#### 4.4.1 Passage au droit des joints de dilatation

Les appuis des dalles doivent permettre le mouvement du gros œuvre sans risque de chute. Les dalles doivent être interrompus à l'aplomb de la ligne de joint de dilatation et l'espace vide ainsi créé doit être revêtu d'un couvre joint en acier laqué de même nature que les ossatures, de largeur appropriée, et fixé sur un des côtés seulement. Tous les profils de rive recevront une finition au joint acrylique.

#### 4.4.2 Tolérance d'exécution

- Planéité locale : une règle de 20 cm ne doit pas faire apparaître d'écart supérieur à 1 mm, notamment au droit des joints, ni manque, ni changement brutal entre les plaques ;
- Planéité générale : une règle de 2 m appliquée en tous sens ne doit pas faire apparaître d'écart supérieur à 3 mm ;
- Bâillement entre ossature et appuis : 1 mm maximum ;
- Alignement des joints et profilés : 1 mm maximum ;
- Alignement des bancs et dalles : 0,5 mm maximum de décalage entre 2 éléments ;
- Désaffleurement : éléments chanfreinés : 0,3 mm maximum / éléments non chanfreinés : 0,2 mm maximum.

## 5 RATTRAPAGES DES NIVEAUX ET HABILLAGES

Dans tous les locaux, la présente section doit la réalisation, avec une parfaite finition, des habillages verticaux, permettant de rattraper les différences de niveaux, entre les plans horizontaux différents (différence de niveaux entre plafonds, arrêt du plafond suspendu à une certaine distance des murs, cages d'escaliers, points singuliers...). Ils seront réalisés sur mesure, au moyen de plaques de plâtre traditionnelles fixées sur des ossatures métalliques invisibles.

## 6 CLOISONS

Le présent descriptif a pour but de présenter à l'entreprise la gamme attendue d'un point de vue architectural, esthétique, acoustique, thermique et de tenue à l'humidité. Toutes les cloisons seront fixées et montées jusqu'au niveau sous dalle du plancher supérieur et comporteront un isolant laine minérale en panneaux semi rigides sur toute la hauteur. Pour cela il appartient au titulaire de dimensionner les ossatures et l'épaisseur des plaques de plâtre conformément au DTU 25.41 et 25.42 ainsi qu'au guide pratique « Ouvrages en plaques de plâtre avec ou sans isolation » du CSTB et des Documents Techniques d'Application GS n°9 et GS n°20.

Les montages coupe-feu seront conformes aux procès-verbaux d'essais. Toutes les ossatures métalliques seront en acier inoxydables. Pour le dimensionnement des ossatures et de l'épaisseur des plaques, le titulaire tiendra compte de la hauteur des cloisons et de leurs degrés coupe-feu. Il devra justifier ses choix par le calcul conformément aux Eurocodes.
**Les dimensions des complexes sont données à titre indicatif. L'entreprise pourra proposer des alternatives (soumises à l'accord de la maîtrise d'œuvre).**

L'entreprise devra porter une attention particulière aux points suivants :

- Les jonctions entre les cloisons et les plafonds,

- Les reprises de finition des rebouchages et calfeutrements ;
- Le respect du degré coupe-feu entre locaux de degrés différents ;
- Le respect du degré acoustique entre locaux et vis-à-vis de l'extérieur;
- Le degré coupe-feu des encoffrements de réseaux divers et des gaines techniques ;
- La mise en place de couvre-joints plats en aluminium à peindre, au droit des joints de dilatations ;
- La mise en œuvre des éléments garantissant l'étanchéité à l'air ;
- La protection des angles saillants par pose de bandes armées ;
- La finition des cloisons ;
- La réalisation des ossatures supports pour les lavabos, éviers, lave-main, vide-seaux… ;
- La mise en place de profilés métalliques de liaison entre les abouts de cloisons et les ossatures de menuiseries.

Le titulaire devra justifier le degré coupe-feu des ouvrages par un PV de résistance au feu en cours de validité établi par un laboratoire français (CSTB ou EFECTIS France ou CERIB).

Les travaux comprennent l'incorporation des réseaux électriques CFO/CFA en coordination avec le sections techniques 2 ainsi que l'encoffrement des canalisations, gaines techniques en coordination avec le sections techniques 3.

### 6.1 Finition des cloisons

Le parement sera soigné et apte à recevoir le système de peinture mis en œuvre par la section technique n°6 « Peintures, revêtements de sols et murs ». Les travaux comprendront toutes sujétions d'enduits et ponçage.

Les supports seront réceptionnés avec la coordination de la section technique 6.

### 6.2 Cloisons hydrofuges de type CH1

Les parements des locaux sanitaires et douches considérés de type EB+ seront en plaques de plâtre de TYPE H1 hydrofugées et imputrescibles, avec une protection contre les remontées d'humidité en pied de cloison.
L'entreprise devra une contre cloison pour le passage des conduits d'évacuation en coordination avec la section technique concernée.

Entre les locaux EA et les locaux humides EB+, la partie basse du complexe devra être protégée par un film polyéthylène sur une hauteur de 2 cm au-dessus du sol fini. Deux cordons de joints latéraux ou un joint central en bande de mousse imprégnée devront être incorporés entre le rail et le sol.

Un système d'étanchéité liquide (SEL) sera appliqué avant la réalisation d'un joint mastic souple entre le sol et le parement du complexe.

Caractéristiques de la cloison :
- Type de bords : bords amincis ;
- Type de plaque : plaque de plâtre hydrofuge H1 ;
- Epaisseur de plaque : 13 mm au minimum ;
- Finition : soignée et prête à recevoir un revêtement en faïence ou une peinture suivant le local ;
- Pied de cloisons : traité par bande d'étanchéité collée.

**Localisation :** Locaux sanitaires et douches.

### 6.3 Cloisons Coupe-Feu 1 Heure de type CL1

Caractéristiques :
- Nombre de faces : 2 ;

- Nombre de plaques : 2 ;
- Type de bords : bords amincis ;
- Epaisseur de plaque : 18 mm ;
- Isolation : laine minérale épaisseur 70 mm ;
- Epaisseur de cloison : 100 mm ;
- Mode de pose : vissée sur ossatures métalliques en acier galvanisé ;
- Montant : simple à entraxe de 0.40m au maximum ;
- Finition : soignée prête à peindre ;
- Joints et calfeutrements : enduit et bande comme préconisé par le fabricant.
- Indice d'affaiblissement acoustique RA ≥ 44 dB.

Localisation : Magasins.

### 6.4 Cloisons de type CL2

Caractéristiques :

- Nombre de faces : 2 ;
- Nombre de plaques : 2 ;
- Type de bords : bords amincis ;
- Epaisseur de plaque : 18 mm au minimum ;
- Isolation : laine minérale épaisseur 70 mm ;
- Epaisseur de cloison : 100 mm ;
- Mode de pose : vissée sur ossatures métalliques en acier galvanisé ;
- Montant : double à entraxe de 0.40 m au maximum ;
- Finition : soignée prête à peindre ;
- Joints et calfeutrements : enduit et bande comme préconisé par le fabricant ;
- Indice d'affaiblissement acoustique :
- RA ≥ 44 dB

Localisation : Bureaux.

## 7 CONTRE-CLOISONS, ENCOFFREMENTS ET GAINES TECHNIQUES

L'entreprise devra la réalisation de contre-cloisons, d'encoffrements et de gaines techniques de type demi-stil en plaque de plâtre. L'entreprise devra veiller à assurer l'étanchéité à l'air de l'ouvrage. La fixation périphérique doit être réalisée tous les 0,60 m et au moins à 5 cm des rives de la dalle béton.

La largeur minimale de l'ossature est de 50 mm. Le parement doit être renforcé par un feuillard mis en place à 1 m du sol, côté choc. Les blocs-gaines et les façades de gaines techniques participent à la fonction de compartimentage et à ce titre, ils sont caractérisés par une performance de résistance au feu que le titulaire devra justifier par un PV de résistance au feu en cours de validité établi par un laboratoire français. (CSTB ou EFECTIS France ou CERIB). Les exigences d'étanchéité à l'air s'appliquent aux gaines et trappes de visites conformément à la RT 2012. L'étanchéité de l'ensemble sera contrôlée en fin de chantier.

Les montages coupe-feu seront conformes aux procès-verbaux d'essais. Toutes les ossatures métalliques seront en acier inoxydable. Pour le dimensionnement des ossatures et de l'épaisseur des plaques, le titulaire tiendra compte de la hauteur des cloisons et de leurs degrés coupe-feu. Il devra justifier ses choix par le calcul conformément aux EUROCODES.

Les cloisons seront bâties jusqu'en sous face des planchers des locaux.

Les dimensions des complexes sont données à titre indicatif. Le titulaire pourra proposer des alternatives (soumises à l'accord de la maîtrise d'œuvre).

Important : les complexes de contre-cloisons pour les gaines pourront bénéficier de l'apport d'un isolant en laine minérale pour atteindre le degré coupe-feu souhaité. Toutefois, ils devront respecter en tous points les dimensions de gaines définies sur les plans afin de ne pas réduire les surfaces des locaux et circulations.

L'entrepreneur tiendra compte des prescriptions suivantes :

- Tout espace résiduel sera complété par de l'isolant en laine minérale et fini par un joint acrylique ;
- Il sera mis en œuvre des joints de calfeutrement et d'étanchéité à l'air ;
- L'espace entre le rail bas et le sol comprendra l'interposition d'un ruban de mousse à cellules fermées ;
- Il sera pris en compte la continuité des degrés coupe-feu entre les différentes cloisons des locaux.

### 7.1 Contre-cloison de type CD1

Les cloisons auront les caractéristiques suivantes :

- Plaques haute dureté conforme à la NFP 72.302, d'épaisseur 13 mm ;
- Plaques hydrofuges dans les locaux humides ;
- Isolation :
    - En solution de base : isolation au moyen de panneaux semi-rigides en laine de verre, avec pare vapeur en kraft bitumé, d'épaisseur 10 cm, présentant un R minimum de 4,65 m².K/W ;

Localisation : Locaux humides

### 7.2 Encoffrements des canalisations apparentes

L'entreprise devra l'encoffrement de toutes les canalisations et conduits apparents par la mise en œuvre de cloisons.

### 7.3 Encoffrements des poutres

Les poutres potentiellement apparentes dans les locaux en dessous du faux plafond seront encoffrées par une plaque de plâtre collée ou vissée sur ossatures métalliques en acier galvanisé.

### 7.4 Encoffrements des poteaux

Les poteaux isolés apparents seront encoffrés par une plaque de plâtre collée ou vissée sur ossatures métalliques en acier galvanisé.

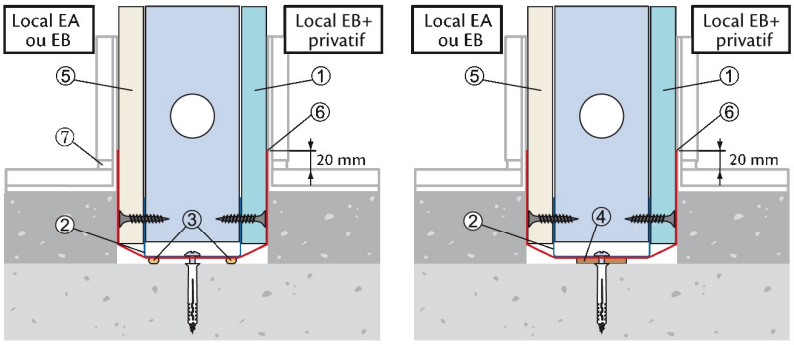
### 7.5 Mise en œuvre et contrôle

L'ensemble des cloisons recevant des éléments de fixations muraux seront renforcées conformément aux plans d'implantation d'équipements transmis par les autres corps d'état en phase chantier. Cela concerne les extincteurs (maîtrise d'ouvrage), les plans vasques, les lavabos, tous types de ventouses…

Important : Dans le cas d'une différence de degré coupe-feu entre deux locaux contigus, la cloison sera traitée au degré coupe-feu le plus élevé.

### 7.5.1 Liaisons

#### 7.5.1.1 Liaisons en pied, dans les pièces humides




① Plaque hydrofugée H1 côté humide
② Rail
③ Joints souples sur bords du rail
④ Bande de mousse imprégnée
⑤ Plaque standard
⑥ Film de polyéthylène dépassant d'au moins 20 mm le niveau du sol fini
⑦ Joint mastic sous la plinthe mis en place par le carreleur

Figure 1 : exemple de liaison en pied de cloisons

#### 7.5.1.2 Rebouchages et calfeutrements

Le rebouchage, le calfeutrement, la reconstitution des degrés coupe-feu et la reprise de finition des réservations, trous et percements seront à la charge de la présente section, conformément aux plans de réservations fournis par les titulaires des autres sections techniquess et sections.

#### 7.5.1.3 Liaisons avec les canalisations

Les canalisations seront fixées par les sections techniquess et sections concernés. Le rebouchage, le calfeutrement, la reconstitution des degrés coupe-feu et la reprise de finition des trous et percements seront à la charge de la présente section, conformément aux plans de réservations fournis par les titulaires des autres sections techniquess et sections.

### 7.5.2 Tolérances d'exécution

Une règle de 0.20 m, appliquée sur le parement de la cloison, au droit des joints, ne doit faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, ni écart supérieur à 1 mm, ni manque, ni changement de plan brutal entre éléments de cloison ;

Une règle de 2 m, appliquée sur le parement de la cloison et promenée en tous sens, ne doit pas faire apparaître, entre le point le plus saillant et le plus en retrait, un écart supérieur à 5 mm.

#### 7.5.2.1 Fixation et passage au travers des cloisons

La fixation et le passage au travers des cloisons, des divers éléments de la construction en provenance des autres corps d'état, tels que plomberie, chauffage, électricité…, se feront suivant les spécifications précisées par les différents titulaires.

A cet effet, il est à nouveau rappelé que l'entreprise chargée des travaux de la présente section, dès le démarrage du délai de préparation, devra s'enquérir auprès des autres corps d'état intéressés des éléments à fixer ou à passer en percement ou en épaisseur. Elle aura à s'informer de leurs épaisseurs, leurs diamètres, leurs formes et leurs charges.

#### 7.5.2.2 Protection des angles

Tous les angles saillants seront renforcés par des bandes armées mises en œuvre selon les préconisations du fabricant.

#### 7.5.2.3 Réservations

Le titulaire devra toutes les réservations demandées par les autres sections techniquess et sections.

#### 7.5.2.4 Trappes

Le titulaire devra les chevêtres pour la pose de toutes les trappes en coordination dont les dimensions et les implantations seront transmises par la section technique n°4 « Menuiseries bois, signalétique, mobilier ».